

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée Délégation de l'Aménagement et des Programmes

Tél: 01.49.75.12.19 Fax: 01.49.75.39.48

pascale.strysovsky@adp.fr

Direction Départementale des Territoires de

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie

40 rue Jean Racine

BP317

60021 Beauvais cedex

A l'attention de Fabien\_NOYE

V/Réf:

Lettre du 22 Avril 2015

N/Réf.: DMOP /SPC/15/入3S

D.D.T SAUE

Objet:

Révision du PLU de la commune de SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS

Consultation préalable à l'élaboration du Porter à Connaissance

Par délibération en date du 13 Janvier 2015, la commune de Saint-Crépin-Ibouvillers a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément aux dispositions des articles L.121-2 et R.121-1 du Code de l'Urbanisme, vous avez demandé à Aéroports de Paris de vous communiquer les informations utiles à l'élaboration du "Porter à la Connaissance".

Je vous informe que la commune est située à l'écart des servitudes aéronautiques de dégagement, des servitudes radioélectriques ainsi que des zones de bruit associées aux aérodromes gérés par notre société.

Jean Tissier

Responsable du pôle urbanisme

Copie à : DSAC Nord - SUB RDD





Département des politiques d'Aménagement

Direction Départementale des Territoires de

Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et

de l'Energie

40 rue Jean Racine

BP 20317

60021 BEAUVAIS cedex

A l'attention de Stéphane CARIN

V/Réf:

Tél: 01.49.75.12.19

Fax: 01.49.75.39.48

pascale.strysovsky@adp.fr

Lettre du 11 Juillet 2016

N/Réf.: DGD.P /SPC/16/ 136

Orly, le 7 8 JUIL, 2016

Objet:

Commune de SAINT CREPIN IBOUVILLERS - Secteur de MONTHERLANT

Elaboration du Porter à Connaissance complémentaire

Les communes de Saint Crépin Ibouvillers et Montherlant ayant fusionné, vous avez demandé au groupe ADP, conformément aux dispositions des articles L132-2 et R132-1 du Code de l'Urbanisme, de vous communiquer les informations utiles à l'élaboration du "Porter à la Connaissance".

Je vous informe que les communes citées ci-dessus sont situées à l'écart des servitudes aéronautiques de dégagement, des servitudes radioélectriques ainsi que des zones de bruit associées aux aérodromes gérés par notre société.

Jean Tissier

Responsable du pôle urbanisme

Copie à : DSAC Nord - SUB RDD - 9 rue de Champagne - 91200 Athis-Mons